

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSÉMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)

## Déclaration de Maladie

N° W19-495480

55068

Optique

Autres



Maladie

Dentaire

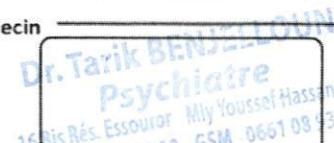
Optique

Autres

Maladie	Dentaire	Optique	Autres
Maladie	Dentaire	Optique	Autres
Matricule : 5960	Cadre réservé à l'adhérent (e)	Société : RAM	
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : FAIKI ABDELAZIZ			
Date de naissance : 01/02/1962			
Adresse : 34, Rue 17 SEKILI A oufqa			
Tél. : 06 74 68 39 35 Total des frais engagés : #485,20 Dhs			

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 08/12/2012

Nom et prénom du malade : FAIKI BAMYAÏ Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

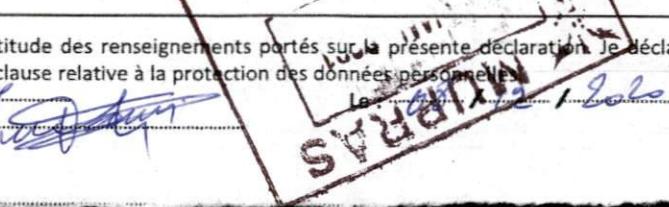
Nature de la maladie : Sd depressif

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Signature de l'adhérent(e) : 



EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<b>HARMACIE AL HAKIM</b> Dr. ALAOUI BOUCHRA 30, Rue Ange 64/100 lot Sekellia Oulfa, CASABLANCA - Tél : 0522 90 71 80	8/12/2020	135,20

- Ex Médecin-Chef de Pôle :
- Pôle de Santé Mentale et d'Addictologie dans le Calvados
- Ex-Psychiatre à l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (I.T.E.P) dans l'Orne
- Ex-Psychiatre Adultes et Enfants au Centre de Médecine Physique et de Réadaptation (C.M.P.R) dans l'Orne
- Ancien membre du réseau de l'obésité dans l'Orne

Casablanca, Le : 8/12/11

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1,  
Ain sebââ Casablanca

Terolith 250 mg. B100 cp

P.P.V : 67,60 DH

6 118000 060895

6 118000 060895

6 118000 060895

6 118000 060895

6 118000 060895

6 118000 060895

6 118000 060895

6 118000 060895

6 118000 060895

6 118000 060895

6 118000 060895

6 118000 060895

6 118000 060895

6 118000 060895

6 118000 060895

6 118000 060895

6 118000 060895

6 118000 060895

6 118000 060895

6 118000 060895

6 118000 060895

6 118000 060895



Dr. Tarik BENJELLOUN  
16 Bis Res. Essourir Angle Mly. Hassan 1<sup>er</sup> - Casablanca  
Tél: 05 22 22 50 10 GSM: 0661 03 93 17